



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/1016
S/1996/614
1er août 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquantième session
Point 55 de l'ordre du jour
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante et unième année

Lettre datée du 31 juillet 1996, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée du 30 juillet 1996, qui vous est adressée par M. Osman Ertuğ, représentant de la République turque de Chypre-Nord (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquantième session de l'Assemblée générale, au titre du point 55 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Hüseyin E. ÇELEM

Lettre datée du 30 juillet 1996, adressée au Secrétaire
général par M. Osman Ertuğ

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 22 juillet 1996 qui vous a été adressée par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente grecque chypriote auprès de l'Organisation des Nations Unies concernant la visite que le Premier Ministre turc, M. Necmettin Erbakan, a effectuée accompagné d'une délégation de hautes personnalités turques (document A/50/1013-S/1996/590, du 23 juillet 1996). La visite s'est déroulée sur l'invitation de la République turque de Chypre-Nord à l'occasion de la célébration de la Journée de la paix et de la liberté, le 20 juillet.

Je tiens à souligner pour commencer que les relations entre la Turquie et la République turque de Chypre-Nord, qui sont profondément ancrées dans une histoire, une culture et une parenté communes, sont fondées sur une reconnaissance réciproque et un respect mutuel des deux États indépendants. Ces relations ont non seulement résisté aux vicissitudes du temps et aux aléas, mais ont aussi été renforcées face à la campagne menée depuis des décennies par la partie chypriote grecque, en collaboration avec la Grèce, en vue de faire de Chypre une province grecque (Enosis). Cette campagne armée, qui avait démarré au milieu des années 50 et s'était renforcée en 1963, a enfin abouti au coup d'État de la junte grecque du 15 juillet 1974 contre le régime de l'archevêque Makarios, aujourd'hui décédé, qui fut renversé par la junte pour avoir agi trop lentement sur la question de l'Enosis.

La Turquie a dû intervenir le 20 juillet 1974 afin de sauver les Chypriotes turcs assiégés, qui avaient été soumis à une sévère campagne de nettoyage ethnique au cours des 11 années précédentes et étaient menacés d'une extermination certaine par l'envahisseur grec et ses complices à Chypre pendant le coup d'État (voir la déclaration de l'archevêque Makarios accusant ouvertement la Grèce d'envahir Chypre, publiée dans le procès-verbal de la 1780e séance du Conseil de sécurité (S/PV.1780 du 19 juillet 1974).

L'intervention légitime de la Turquie, entreprise conformément au Traité de garantie de 1960, a sauvé les Chypriotes turcs de l'extermination finale, a mis un terme aux tueries de Grecs par des Grecs pendant le coup d'État, a protégé l'indépendance binationale de Chypre et a conduit à la chute de la junte militaire en Grèce. Elle a aussi jeté les bases d'un règlement juste et durable de la question de Chypre sur une base fédérale bicommunautaire et bizonale.

Les Chypriotes turcs célèbrent depuis lors l'anniversaire de ce tournant historique dans leur lutte pour la survie, la liberté et la dignité, qu'ils appellent à juste titre la Journée de la paix et de la liberté. Afin d'exprimer leur gratitude à la Turquie, qui a sacrifié ses fils afin que les Chypriotes turcs puissent vivre en sécurité, en liberté et en paix, ils ont toujours invité de hauts responsables turcs à partager avec eux cette date très importante de leur histoire, ce qu'ils sont manifestement en droit de faire en tant que peuple égal vivant à Chypre dans un État indépendant et souverain, de même qu'ils sont en droit d'inviter qui ils souhaitent en République turque de Chypre-Nord.

La visite que le Premier Ministre Erbakan a effectuée en République turque de Chypre-Nord avec d'autres hauts responsables turcs à cette occasion, dans le

contexte des relations spéciales qui existent entre les deux pays, symbolise l'engagement résolu de la Turquie en faveur de la sécurité et du bien-être du peuple chypriote turc. Parallèlement, la présence de la Turquie à Chypre en tant que puissance garante est un atout en faveur d'un règlement pacifique, comme le montre le fait que cela a préservé la paix et la stabilité dans l'île au cours des 22 dernières années. Dans cet esprit, le message du Premier Ministre Erbakan au cours de sa visite est un message de réconciliation, de paix et d'amitié entre les deux peuples de l'île. Les protestations formulées par la partie chypriote grecque du fait de cette visite sont en conséquence dénuées de tout fondement et ont leur origine dans ses prétentions injustifiées d'être la seule autorité souveraine dans la totalité de l'île, ce qui constitue une véritable provocation et une entrave à une solution pacifique.

Il est ironique que ce même gouvernement chypriote grec, qui critique les visites effectuées par de hauts responsables turcs en République turque de Chypre-Nord, non seulement a fréquemment accueilli de hauts responsables grecs par le passé mais se prépare actuellement à accueillir M. Costas Simitis, Premier Ministre grec, en personne. Ce dernier serait accompagné d'une délégation de haut niveau comprenant les Ministres grecs des affaires étrangères et de la défense. La visite doit avoir lieu du 28 septembre au 1er octobre 1996, à l'occasion de ce que la partie chypriote grecque appelle "le jour de la fête de l'indépendance de Chypre", ce qui est en soi une contrevérité historique.

Nous sommes fermement convaincus qu'au lieu d'essayer d'enflammer les esprits sur des questions qui sont strictement du ressort de chaque peuple national à Chypre et de leurs États indépendants respectifs, la partie chypriote grecque ferait bien de participer avec la partie chypriote turque à des négociations visant à aboutir à un règlement pacifique de la question de Chypre. Comme chacun sait, le Président Denktas a récemment envoyé une invitation à M. Glafcos Clerides, le dirigeant de la communauté grecque chypriote, en vue de le rencontrer et d'essayer de résoudre la question de Chypre au moyen du dialogue et de négociations. Il faut espérer que M. Clerides reviendra sur sa décision de ne pas accepter l'offre de paix du Président Denktas et qu'il adoptera une approche positive en vue d'orienter les négociations vers un règlement juste et durable.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 55 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant de la République turque
de Chypre-Nord

(Signé) Osman ERTUĞ
